

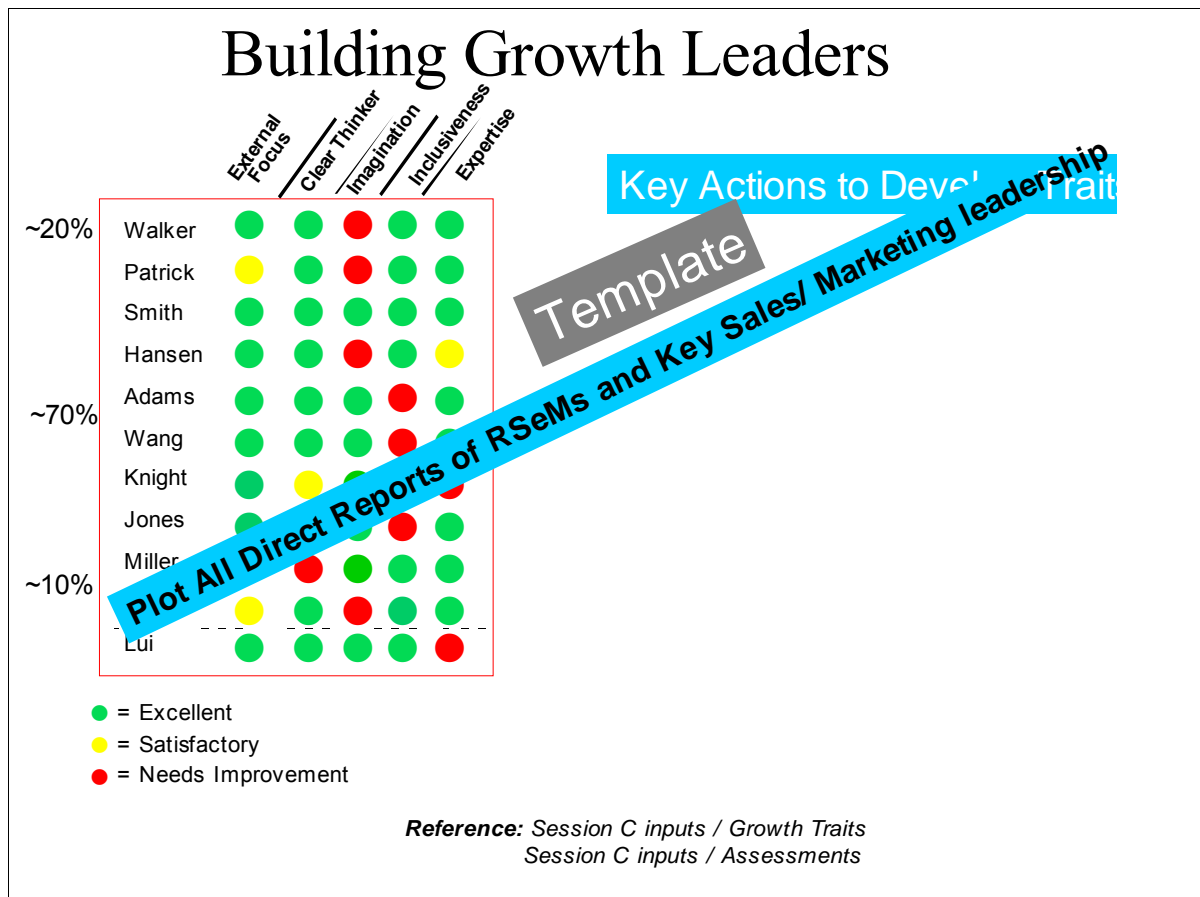
...LES QUOTAS SONT TOUJOURS LA !!

Il y a quelques années, la direction planifiait par avance la répartition du personnel pour chacune des « notes » qu'elle accordait. Chacun savait selon ces « quotas » quel était le pourcentage de salariés qui auraient, par exemple, la note 4 et donc pas d'augmentation de salaire.

Puis, la direction a indiqué qu'elle ne donnait pas de consigne particulière. Et chacun a pu constater que les quotas de notes étaient quasiment les mêmes qu'avant. Curieux Non ?

Aujourd'hui, seul un classement à 3 niveaux est censé exister et la direction se défend de toute répartition préalable. Sauf qu'au CE du 17 mars, la CGT a fait état d'un document de « Session C » faisant apparaître une répartition programmée des effectifs dans chacune des 3 catégories.

Ce qui explique sans doute la réaction énervée de la direction à cette annonce.



ET LES FAIBLES AUGMENTATIONS AUSSI...

2,25% pour les cadres

2,50% pour les niveaux 5.2 et 5.3.

1,50% d'augmentation générale accompagnée d'une augmentation individuelle moyenne de **1%** pour tous les autres.

Voilà, selon le message de la direction, de quoi « maintenir des salaires compétitifs » et « rémunérer la performance ». Ces pourcentages, comme on peut le constater, n'en constituent pas une ! Surtout au regard des résultats financiers de GE ! Quant à « maintenir les salaires « compétitifs » ; c'est bien de les maintenir au plus bas qu'il s'agit ! GE n'envisage aucunement d'être une entreprise attractive par sa politique salariale

Les principales revendications salariales de la CGT : augmentation générale mensuelle pour tous de 150 euros et instauration d'un salaire minimal de 1800 euros, représentent une part infime des bénéfices de GE. Il est tout à fait normal que nous ayons notre part des résultats financiers de GE sur notre feuille de paye mais aussi, de façon plus collective, l'amélioration des conditions de travail et l'embauche de tous les précaires présents à nos côtés.

Une augmentation générale pour tous est une nécessité.

Pour les critères d'augmentation au mérite, le discours de la direction est aussi grandiloquent qu'irréel ! Nous serons donc toujours notés à la « tête du client » car tout est décidé d'avance !

RESTAURATION

Les salariés du restaurant inter-entreprises avaient exprimé par un arrêt de travail dont nous nous souvenons tous, leur opposition aux suppressions d'emplois envisagées lors de l'appel d'offre en cours, il y a quelques semaines.

Aujourd'hui, l'appel d'offre est terminé et l'entreprise Avenance a été retenue. Mais surtout aucun poste n'a été supprimé.

Ce résultat de l'action des salariés et des organisations syndicales est réconfortant, tant pour le personnel du restaurant que pour les usagers.

Il montre aussi qu'il n'y a aucune fatalité, que rien n'est écrit d'avance et que l'action collective des salariés peut freiner les envies d'économie des employeurs.

REGIME DE RETRAITE

La direction a convoqué les organisations syndicales sur trois sujets :

- Harmonisation des régimes de retraites complémentaires.
- Mise en place d'un nouveau volet de retraite complémentaire.
- Dénonciation d'un régime de retraite supplémentaire.

L'harmonisation des régimes de retraites est due à la constitution de GEMS. Celle-ci s'est faite par différentes acquisitions d'entreprises (GEM, CGRmeV, et CGEM) qui avaient des caisses de retraites complémentaires et des taux de cotisations différents.

Nous serons à l'avenir tous affiliés aux mêmes caisses ARRCO (ireps) et AGIRC (capimtec)

« La mise en place d'un nouveau volet de retraite complémentaire » est justifiée par la direction par la baisse à venir du niveau des retraites de base et complémentaires qui sera de plus en plus importante dans les années qui viennent. Ce nouveau volet pourrait-être conçu sous forme de rente viagère. Son rendement serait fonction du taux de cotisation et de la participation de l'employeur.

La CGT a demandé des simulations pour pouvoir vous donner une information plus complète dans les semaines qui viennent. La CGT n'est pas hostile à la prise en compte dès maintenant des intérêts futurs des salariés. Les excellents résultats de l'entreprise permettent une prise en charge maximum par l'employeur, ceci ne devant pas se faire au détriment des salaires.

Nous invitons tous les salariés qui ont des questions à ce sujet, à nous contacter et à ne pas hésiter à se servir de la messagerie de notre site internet : www.cgt-gems.fr